



AURAY
QUIBERON
TERRE
ATLANTIQUE

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

Arrêt du projet

Conseil communautaire

2 décembre 2022

■ Qu'est-ce qu'un PLH ?

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION



Elaboré pour 6 ans, le PLH :

- ✓ Un document cadre et stratégique pour l'EPCI qui décline les réponses locales à apporter aux préoccupations des habitants en matière de logement.
- ✓ C'est la feuille de route de la politique intercommunale en matière d'habitat, sur l'ensemble de ses thématiques :
 - Répondre aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement,
 - Favoriser la mixité sociale,
 - Répondre aux besoins des publics spécifiques,
 - Réhabiliter et améliorer le parc de logements existants,
 - Favoriser le renouvellement urbain.
- ✓ Définit les actions et les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins du territoire

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION



- ✓ Un premier PLH AQTA pour la période 2016-2021, prorogé sur 2022.
- ✓ Un second PLH pour la période 2023-2028 :
 - Poursuivre les actions déjà engagées,
 - Répondre aux nouvelles attentes des élus, acteurs de l'habitat et habitants.
- ✓ Une politique de l'habitat qui s'élabore en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray approuvé en 2014 et en lien avec les autres politiques du territoire : PCAET, projet de territoire, stratégie économique...
- ✓ Un document qui s'impose aux PLU, qui doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.



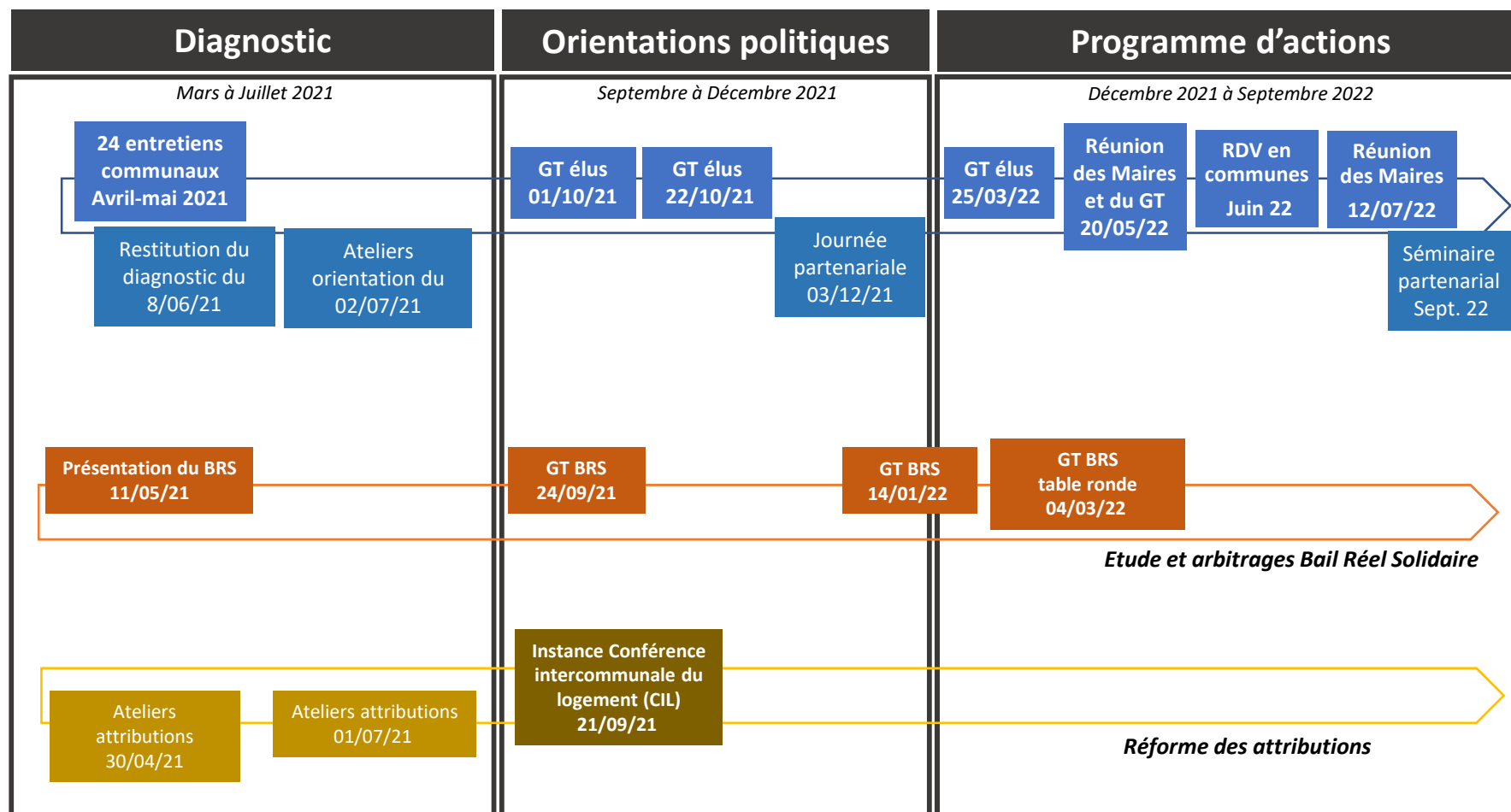
Méthode d'élaboration du PLH 2023-2028

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION



Une construction politique et partenariale rythmée depuis mars 2021



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION



Les orientations et le programme d'actions, résultat des différents ateliers entre communes, services et partenaires

23 RDV de présentation du PLH aux conseils municipaux

5 journées
d'ateliers
partenariaux





7 réunions
du groupe de travail
des élus



5 présentations
bilatérales
aux partenaires
du PLH



2 réunions d'arbitrages
des Maires



- **Les principaux enjeux identifiés**

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028


// LES ENJEUX




Accompagner le
vieillessement de la
population

+14 %
de 60-75 ans
en 6 ans

- 0,3
solde
naturel
négatif


Améliorer la mixité
générationnelle et
maintenir les actifs

0,67
indice de
jeunesse


Favoriser les
résidents permanents

36 %
de résidences
secondaires


Développer de petits
logements adaptés
aux ménages

12 %
de T1
et T2

41 % de
ménages de
1 ou 2
personnes

€
Lutter contre la
hausse des prix de
l'immobilier et du
foncier

+39 % de
hausse des prix
En 6 ans



Développer l'offre
locative sociale et privée

31 % de
locataires parmi
les résidences
principales

8,3 % de
logements
sociaux


Aller vers la
sobriété foncière


**Loi Climat &
résilience**


Accompagner les publics
spécifiques et développer les
hébergements adaptés,
notamment pour les saisonniers

+ de 300 demandes
jeunes et saisonniers en
2021 et 2022


Rénover le parc
vieillissant

27% des logements
construits avant la
première réglementation
thermique

A small white square is positioned to the left of the main title.

LES ORIENTATIONS DU PLH 2023-2028

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS



A small, solid white square is positioned to the left of the main title text.

LES ACTIONS PHARES DU PLH 2023-2028



Aider les ménages à se loger sur le territoire et favoriser la mixité sociale

ACCEDER A LA PROPRIETE

Mes ressources sont modestes et j'aimerais acquérir un logement



POUVOIR LOUER A L'ANNEE

Je recherche un logement en location car ma situation ne me permet pas d'être propriétaire





SE LOGER AVEC DES
RESSOURCES
MODESTES



**Construire 4 500 logements en 6 ans
pour répondre aux besoins du territoire
dont 39 % de logements aidés**



750 logements / an
Poursuite de la dynamique de construction

- ✓ la production de nouveaux logements est répartie entre les communes d'AQTA selon l'armature urbaine et les grandes objectifs d'aménagement du territoire
- ✓ Dédier 21% à la production de logements locatifs sociaux et 18% à la production de logement en accession sociale à la propriété

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



SE LOGER AVEC
DES RESSOURCES
MODESTES



Objectifs de production de logement par commune

| | Part de logements locatifs sociaux | | Part de logement en accession sociale | Part de logements en accession maîtrisée locale | Part de logements "libres" |
|--------------------|--|--|--|---|----------------------------|
| | Objectif minimal de logements des bailleurs, communaux conventionnés, privés conventionnés | Structures, résidences sociales, hébergements | Objectif minimal de PSLA, BRS, autre accession sociale nationale | Préconisation d'une part de produits "locaux" (prix encadrés) | |
| Auray | 20% | Nombre de logements et places sur le territoire d'AQTA fixé selon : - la programmation connue - les actions du PLH | 25% | 5% | 50% - 55% |
| Belz | 25% | | 20% | 5% | 50% - 55% |
| Brec'h | 25% | | 20% | 5% | 50% - 55% |
| Camors | 15% | | 5% | 10% | 70% - 80% |
| Carnac | 25% | | 20% | 5% | 50% - 55% |
| Crac'h | 20% | | 20% | 5% | 55% - 60% |
| Erdeven | 25% | | 20% | 5% | 50% - 55% |
| Etel | 15% | | 20% | 5% | 60% - 65% |
| Hoedic | 15% | | 25% | 5% | 55% - 60% |
| Houat | 15% | | 25% | 5% | 55% - 60% |
| La Trinité sur Mer | 15% | | 25% | 5% | 55% - 60% |
| Landaul | 15% | | 5% | 10% | 70% - 80% |
| Landévant | 25% | | 10% | 5% | 60% - 65% |
| Locmariaquer | 20% | | 20% | 5% | 55% - 60% |
| Locoal-Mendon | 20% | | 10% | 5% | 65% - 70% |
| Ploemel | 20% | | 10% | 5% | 65% - 70% |
| Plouharnel | 15% | | 20% | 5% | 60% - 65% |
| Plumergat | 25% | | 5% | 10% | 60% - 70% |
| Pluneret | 25% | | 20% | 5% | 50% - 55% |
| Pluvigner | 25% | | 10% | 5% | 60% - 65% |
| Quiberon | 25% | 20% | 5% | 50% - 55% | |
| Ste Anne d'Auray | 15% | 10% | 5% | 70% - 75% | |
| St-Philibert | 15% | 25% | 5% | 55% - 60% | |
| St-Pierre-Quiberon | 15% | 25% | 5% | 55% - 60% | |

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCEDER A LA
PROPRIETE AVEC DES
REVENUS MODESTES



Produire et financer
800 logements en 6 ans (130 /an)
en accession sociale à la propriété
dont le bail réel solidaire (BRS)

Programmation des
logements par les opérateurs

Action existante
et poursuivie

Subventions prévisionnelles :
3 640 000 €

- Les produits d'accession sociale permettent de répondre aux besoins d'accession des actifs, des ménages aux ressources modestes voire intermédiaires, sous condition de ressources, selon des prix fixés au niveau national et inférieurs au marché
- Le bail réel solidaire, par sa dissociation du foncier et du bâti, permet un achat à moindre coût et garanti la fonction sociale dans le temps.
- Action existante sur le 1^{er} PLH, poursuivie et enrichie (BRS et évolution des subventions)
- Les modalités du système de subventions seront définies par délibération début 2023

(Accession sociale = réglementée par l'Etat = le PSLA, le BRS, la vente de logements locatifs sociaux conventionnés à des ménages locataires du parc social, l'accession dans le neuf dans les périmètres identifiés par l'ANRU (QPV de Auray et ses abords))

Mes ressources sont modestes et j'aimerais acquérir un logement



**Proposer 240 logements
selon des règles locales d'accession aidée
pour compléter l'offre**



Définition des nouvelles modalités
fin 2022

Action existante
et poursuivie

- En complément des produits en accession sociale réglementée par l'Etat, proposer une offre complémentaire de logement en accession aidée, dont les règles sont définies au niveau local par AQTA
- Action existante sur le 1^{er} PLH, poursuivie et enrichie (évolution des produits et des subventions)
- La révision des modalités (type de logements, ressources, prix, etc) seront définies par délibération début 2023

ACCEDER A LA
PROPRIETE AVEC DES
REVENUS MODESTES



Informers les ménages
par le guichet unique
de la Maison du Logement



Rôle d'information, de conseil et
d'accompagnement (construction, accession...)

Action existante
et poursuivie

- La Maison du logement est le guichet unique pour les 24 communes pour toute question liée à l'habitat
- Depuis sa création en 2012, plus de 12 000 ménages ont été informés et accompagnés
- Informe, renseigne et conseille pour l'accession, la construction, la location
- L'information et le conseil sont effectués par des techniciens d'AQTA et des partenaires comme par exemple l'ADIL (notamment sur les questions juridiques et financières liées à l'accession)

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



POUVOIR LOUER A
L'ANNEE



**Produire et financer
970 logements locatifs sociaux (160 /an)
dont la moitié au loyer les plus bas (PLAI)
en privilégiant les petits logements**

Programmation annuelle des
logements par les opérateurs

Action existante
et poursuivie

Subventions prévisionnelles :
4 365 000 €

- Le territoire compte très peu de logements locatifs sociaux, un effort de production sera à faire pour répondre aux besoins des actifs, des jeunes, des ménages modestes et offrir du logement à l'année
- Rappel : La moitié des communes de AQTA (+ de 3 500 habitants) seront soumises aux obligations de la loi SRU (25 % de logements locatifs sociaux) lorsque la population de Auray sera de 15 000 habitants - Auray, Brec'h, Belz, Erdeven, Landévant, Carnac, Plumergat, Pluvigner, Pluneret et Quiberon. Pourraient s'y ajouter les communes de Locoal-Mendon et de Crac'h proches des 3500 habitants)
- La moitié de chaque opération de logements locatifs sociaux dédiée aux PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), correspondant aux besoins de plus de la moitié des demandeurs de logement locatif social (67 %)
- Action existante et poursuivie, programmation des logements en continue par les bailleurs sociaux
- Subventions prévisionnelles en hausse par rapport au 1er PLH. Les modalités du système de subventions seront définies par délibération début 2023

POUVOIR LOUER A
L'ANNEE



**Définir et mettre en œuvre
la politique communautaire d'attribution
des logements locatifs sociaux,
d'accueil et d'information des demandeurs**

Instance de décision co-présidée
AQTA / Préfet : Conférence
intercommunale du logement

Reprise des travaux
début 2023 en régie

Nouvelle action
2023

- AQTA légalement tenu de mettre en œuvre la réforme des attributions des logements sociaux et de répondre pas encore aux objectifs et obligations des différentes lois en la matière
- Il existe une forte tension de la demande locative sociale, en hausse chaque année
- Travaux entamés en 2021, mis en pause pour l'élaboration du PLH, à relancer en 2023



POUVOIR LOUER A
L'ANNEE



Mobiliser le parc privé existant pour développer du logement locatif social (conventionnement Anah)

Action de la Maison du Logement
auprès des propriétaires bailleurs

Nouvelle action
2024

Subventions
prévisionnelles :
36 000 €

- Capturer des logements de particuliers pour les proposer à la location sociale : via un conventionnement avec l'ANAH
- Nouvelle action à porter par la Maison du logement pour sensibiliser les propriétaires bailleurs
- En cas de travaux énergétiques avant la mise en location, une prime sera accordée. Les modalités seront définies par délibération courant 2024.



POUVOIR LOUER A
L'ANNEE



Capter du logement locatif privé à l'année parmi les meublés touristiques

Etude de l'encadrement des
meublés touristiques

Nouvelle action
2023

Budget prévisionnel pour
une consultation juridique :
20 000 €

- Remobiliser des logements pour la location privée à l'année : agir sur les meublés touristiques
- Réfléchir à l'encadrement des meublés touristiques pour en limiter le nombre
- Lancement d'une étude en 2023

Accompagner l'accès au logement et à l'hébergement des populations aux besoins spécifiques

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT

Je suis en perte
d'autonomie ou en
situation de handicap



LOGER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN MOBILITES

Je suis saisonnier ou un
jeune en mobilité et j'ai
besoin d'un hébergement
temporaire



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT

J'ai des difficultés qui ne me
permettent pas d'accéder à
un logement autonome ou je
suis mal logé



ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT



Accompagner 100 ménages par an
pour le maintien à domicile
et poursuivre l'adaptation
des logements locatifs sociaux

Actions de la Maison
du Logement

Action existante
et poursuivie

Budget prévisionnel
du maintien à domicile :
233 600 €

- Poursuivre l'accompagnement des séniors en perte d'autonomie et/ou des personnes en situation de handicap pour le maintien à domicile
- Par la Maison du logement : visite gratuite d'un ergothérapeute, conseils et accompagnement pour l'adaptation des logements, montage des dossiers de subventions
- Dans le parc locatif social : préconisations ergothérapeute dans la production de nouveaux logements locatifs sociaux

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT



Développer de nouvelles offres
d'habitat adapté :
200 places en structures et
25 % des logements locatifs sociaux neufs

Programmation des nouvelles
offres par les opérateurs

Action existante
et poursuivie

Subventions
prévisionnelles :
798 000 €

- Poursuivre le développement de nouvelles offres d'habitat, autour de l'habitat inclusif (Domicile Groupé Accompagné, Domicile Partagé, logements seniors non médicalisés privés ou sociaux)
- Action existante sur le 1^{er} PLH, poursuivie en lien avec les bailleurs



LOGER LES
SAISONNIERS ET LES
JEUNES EN MOBILITES



**Conforter le guichet unique
de la Maison du Logement
qui accompagne les jeunes et les saisonniers
et interfacer la demande et l'offre**



Actions de la Maison du
Logement

Action existante
et poursuivie

- Conforter ce rôle de centralisation pour le territoire
- Maintenir le niveau d'accompagnement



LOGER LES
SAISONNIERS ET LES
JEUNES EN MOBILITES



Lancer une étude de recensement des besoins

Lancement au début du PLH

Nouvelle action
2023

Budget prévisionnel :
70 000 €

- connaître précisément les besoins pour calibrer la politique
- définir les partenaires publics et privés pouvant contribuer aux solutions et financement

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



LOGER LES
SAISONNIERS ET LES
JEUNES EN MOBILITES



Créer des places
d'hébergement
supplémentaires,
à compléter selon les
préconisations de l'étude



Subventions prévisionnelles
(avant les préconisations de l'étude) :
150 000 €

Action existante
et poursuivie

Pérenniser le dispositif de
sous-location
de logements dédié aux
jeunes travailleurs



Subventions prévisionnelles :
30 000 €

Action existante
et poursuivie

- Selon les préconisations de l'étude, créer de nouvelles places d'hébergement en structure type FJT ou autres solutions à développer
- La sous-location offre des places d'hébergement pour une durée déterminée en complémentarité des structures jeunes, il convient de pérenniser ce dispositif expérimenté depuis plusieurs années



LOGER LES
SAISONNIERS ET LES
JEUNES EN MOBILITES



**Mobiliser les employeurs
afin qu'ils participent au logement
des saisonniers**



Développer les partenariats
avec les employeurs

Fin 2023

- Il est souhaité une mobilisation plus importante des employeurs pour développer l'offre de logements pour les saisonniers, avec des partenariats à développer en début de PLH

ACCOMPAGNER LES
PUBLICS EN
DIFFICULTE ET
LUTTER CONTRE LE
MAL LOGEMENT



Outiller les communes
pour répondre aux situations de mal-logement



Accompagnement et outils à développer
en début de PLH

Nouvelle action
2023

- Le mal logement correspond aux situations de manque d'espace ou de logement sur-occupé, à l'indécence, la précarité énergétique, l'insalubrité, le péril, l'indignité
- Les publics les plus en difficulté sont ceux en situations de fragilité, avec un cumul de difficultés sociales et économiques, d'urgence, de précarité...
- Il est apparu des échanges, des difficultés à renseigner, orienter lors de la confrontation à une situation d'urgence ou de précarité liée au logement
- Il convient de clarifier le champ d'actions de chaque acteur et de donner des outils aux communes (par exemple guide pratique avec : modèles de documents administratifs, explications procédures...)
- Accompagnement de AQTA auprès des communes à développer en début de PLH

ACCOMPAGNER LES
PUBLICS EN
DIFFICULTE ET
LUTTER CONTRE LE
MAL LOGEMENT



Produire et financer du logement locatif social à bas loyer et adapté à l'insertion des publics en difficulté (PLAI-A)

% des logements locatifs
sociaux, soit 38 logements à
programmer avec les
opérateurs

Budget prévisionnel :
380 000 €

Nouvelle action
au cours du PLH

- Développer du logement locatif social à bas loyer et adapté aux ménages en grande difficulté pour l'accès au parc de logement ordinaire (PLAI-A)
- Le PLH s'inscrit dans l'objectif national de production de 4 % de PLAI-A parmi les logements locatifs sociaux, soit 38 logements sur la durée du PLH

ACCOMPAGNER LES
PUBLICS EN
DIFFICULTE ET
LUTTER CONTRE LE
MAL LOGEMENT



Construire une deuxième pension de famille

↓

% programmer au cours
du PLH

Action reconduite
2025

↓

Subvention
prévisionnelle :
140 000 €

- Les pensions de famille sont des structures permettant d'accueil sans limite de durée des personnes à faibles ressources dans une situation d'isolement ne pouvant accéder à un logement classique à court terme
- Une première pension de famille est en chantier à Auray dans le cadre du 1er PLH

ACCOMPAGNER LES
PUBLICS EN
DIFFICULTE ET
LUTTER CONTRE LE
MAL LOGEMENT



Développer le partenariat avec le SIAO,
Service intégré d'accueil et d'orientation,
pour améliorer la connaissance des publics
et soutenir la création d'offres d'hébergement



Partenariat avec la Sauvegarde 56 à développer

Nouvelle action
2023

- Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est confié à la Sauvegarde 56 par l'Etat (DDETS)
- AQTA mobilisera ses ressources en ingénierie afin d'accompagner les porteurs de projets à la création de nouvelles offres d'hébergement



Définir la stratégie foncière et agir sur les formes urbaines dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette

ACHETER DU FONCIER

Le foncier constructible est rare et cher, comment agir pour produire de l'habitat ?



ACHETER DU FONCIER



Définir une stratégie foncière communautaire

Lancement
en 2023
en régie

Nouvelle action
2023

Budget prévisionnel
sensibilisation des
élus et outils :
50 000 €

Subventions
prévisionnelles aux
études urbaines
communales :
150 000 €

Action existante
et poursuivie

- Se donner un cadre pour l'intervention publique sur les fonciers pertinents
- Mobiliser du foncier pour produire les logements nécessaires aux besoins du territoire
- Améliorer l'efficacité foncière : adéquation besoins en logement / préservation des zones non urbanisées / terres agricoles.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACHETER DU FONCIER



Maitriser et porter du foncier

Partenariat avec
l'Etablissement
public foncier de
Bretagne

Action existante
et poursuivie

AQTA Foncier

Budget prévisionnel :
12 000 000 €

Action existante
et poursuivie

Acquisition et cession
de fonciers communaux

Subventions
prévisionnelles :
1 630 000 €

Action existante
et poursuivie

- Dans le cadre de la stratégie foncière, utiliser des outils pour acquérir et porter du foncier et produire des logements à prix maîtrisés
- Les outils sont déjà opérationnels :
 - EPF Bretagne (portage à court terme, pas de frais de portage, minimum 20 logts/ha, minimum 20% logements locatifs sociaux, en enveloppes agglomérées)
 - AQTA Foncier, 12 M € (portage moyen-long terme, participation financière des communes, minimum 20 % de logements sociaux, au sein ou en continuité d'une enveloppes agglomérées)
 - Actions foncières des communes : soutien de AQTA pour l'acquisition et la cession de fonciers pour produire du logement,
- Monter en puissance par rapport au PLH précédent

ACHETER DU FONCIER



Faire évoluer les formes urbaines et favoriser le renouvellement urbain

Accompagnement par
un bureau d'études
sur les formes urbaines

Nouvelle action
2023

Conseil aux ménages
au sein de la Maison du
Logement

Action renforcée
2023

- Répondre aux objectifs de sobriété foncière
- Sensibiliser à la raréfaction du foncier et aux nouveaux enjeux de densité
- Agir sur les formes urbaines, repenser les opérations d'aménagement pour réduire l'étalement urbain
- Favoriser le renouvellement urbain pour créer du logement dans les centres-bourgs

ACHETER DU FONCIER



Mobiliser les outils du PLU



Poursuite de l'accompagnement

Action existante
et poursuivie

- Accompagnement des communes par AQTa pour :
 - Traduire les orientations du PLH dans les PLU et intégrer la programmation de logements et les objectifs de mixité sociale (compatibilité sous 3 ans)
 - Mobiliser les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs (par exemple : les servitudes de mixité sociale, les emplacements réservés, prescriptions pour la densité, les formes urbaines...)



Améliorer la performance énergétique et la qualité des logements pour répondre aux enjeux environnementaux

AMELIORER LES
LOGEMENTS EXISTANTS

Je suis propriétaire
d'un logement ancien
non rénové



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



AMELIORER LES
LOGEMENTS
EXISTANTS



Accompagner 250 ménages par an
et réhabiliter 130 logements par an



Plateforme locale de
rénovation de l'habitat de la
Maison du Logement

Action existante
et poursuivie



Budget prévisionnel :
3 924 000 €

- Améliorer les qualités énergétiques du parc privé de plus de 15 ans
- Plateforme locale de de rénovation de l'habitat de la Maison du logement
 - Informations, conseils et accompagnement
 - Evaluation énergétique du logement, conseils travaux, devis, etc
 - Montage de dossier financier des ménages éligibles aux aides publiques

AMELIORER LES
LOGEMENTS
EXISTANTS



Soutenir les rénovations exemplaires, et l'utilisation des matériaux biosourcés



Actions de la Maison du Logement
et subventions

Action existante
et poursuivie

- Soutien aux rénovations exemplaires : un gain énergétique supérieur ou égal à 50 % et une consommation d'énergie primaire inférieure ou égale aux seuils définis par délibérations.
- Accompagnement des ménages et promotion de l'utilisation des matériaux biosourcés (aide spécifique créée en 2022 pour les propriétaires occupants ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources « modestes » et éligibles au programme défini par l'Anah.)

AMELIORER LES
LOGEMENTS
EXISTANTS



Repérer et intervenir sur les copropriétés fragiles et/ou dégradées



- Améliorer la connaissance des copropriétés
- Définir les dispositifs adaptés selon leur fragilité et / ou leur dégradation
- Dans le cadre de « Petites villes de demain », la ville d'Auray est accompagnée pour une étude pré-opérationnelle d'« opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain » (OPAH-RU). Celle-ci pourra alimenter une réflexion à l'échelle intercommunale.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



AMELIORER LES
LOGEMENTS
EXISTANTS



Réhabiliter 125 logements
et conventionner 75 logements
des communes et des CCAS

Réhabiliter 100 logements
du parc social des bailleurs



Développer l'ingénierie
apportée aux communes et
CCAS pour les évaluations
énergétiques

Subventions
prévisionnelles :
1 163 000 €

Nouvelle action
2023

- Les produits



Animer et faire connaître la politique habitat communautaire

FAIRE CONNAITRE LE PLH

J'aimerais mieux connaître les enjeux de l'habitat et les leviers d'actions





**FAIRE CONNAITRE LE
PLH**



**Accompagner les communes
par l'ingénierie du service
Aménagement-habitat**

Action existante
et poursuivie

**Sensibiliser les élus aux enjeux et
aux actualités de l'habitat
et de l'aménagement du territoire**

Action
renforcée



FAIRE CONNAITRE LE
PLH



**Communiquer auprès du grand public
sur la politique locale de l'habitat
et les accompagnements proposés**

Action
renforcée

- Développer la communication et la sensibilisation autour de l'habitat auprès des habitants
- Faire connaître les accompagnements de la Maison du logement



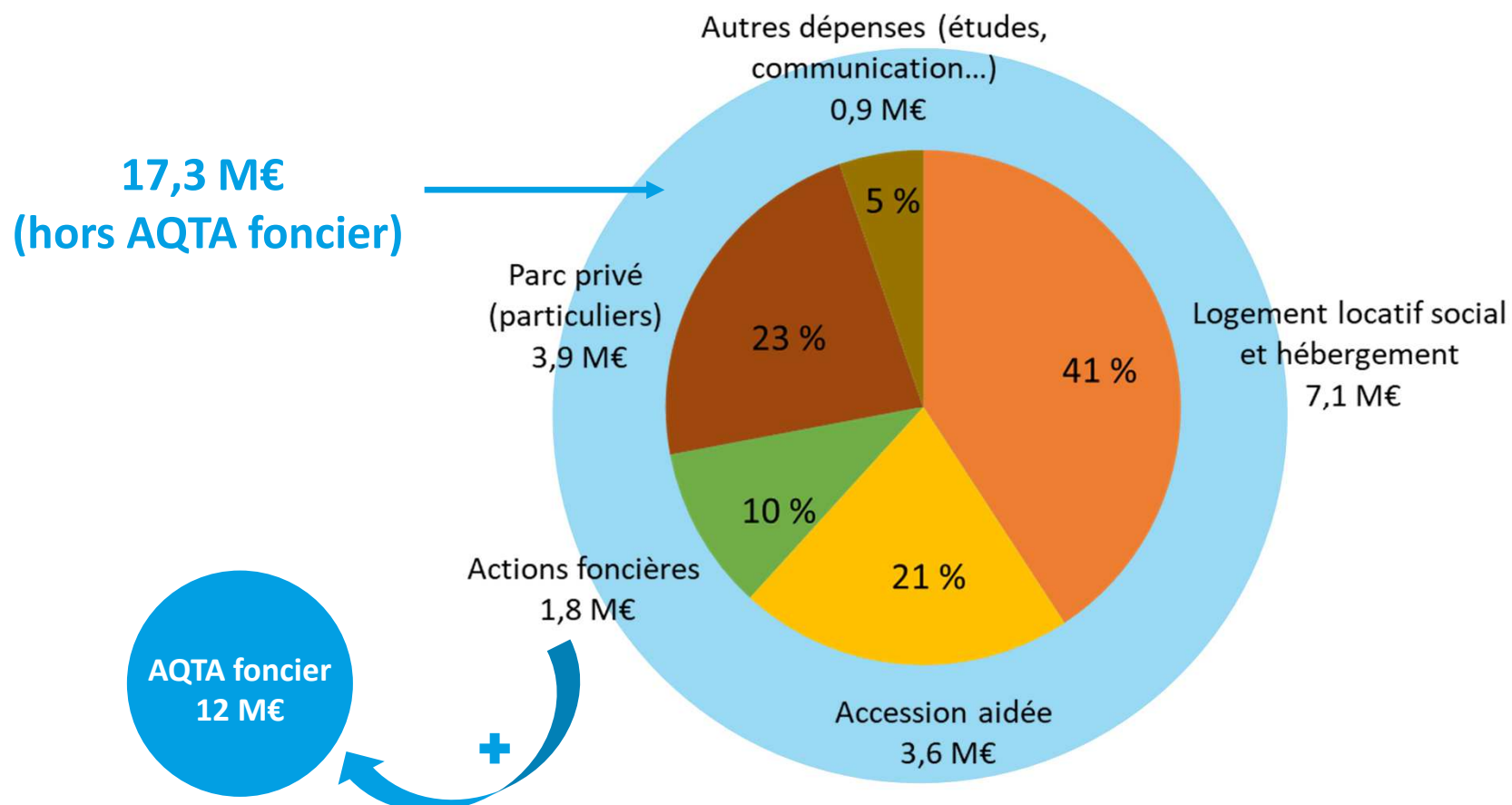
LE BUDGET PREVISIONNEL DU PLH 2023-2028

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// Le budget prévisionnel



La politique habitat communautaire : 29,3 M€ sur 6 ans





LE CALENDRIER D'ADOPTION DU PLH 2023-2028

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// Le calendrier de l'adoption

